



# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

## Compte rendu

---

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. »

Selon les termes de l'article 23 du règlement intérieur approuvé le 28 octobre 2020, le compte rendu affiché présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du Conseil municipal.

Conseillers municipaux en exercice : 27

L'an deux mille vingt et un le vingt et un octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le quinze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Véronique PLOUHINEC, Monsieur Laurent FAVÉ, Madame Aurélie VATTEBLÉ et Monsieur Ronan LE QUÉAU. Madame Véronique PLOUHINEC a donné procuration à Monsieur Marc VELLY, Monsieur Laurent FAVÉ à Madame Edith PLOUZENNEC, Madame Aurélie VATTEBLÉ à Madame Magali LE BRETON et Monsieur Ronan LE QUÉAU à Madame Viviane RAOUL.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Françoise GUIZIOU en qualité de secrétaire de séance, qui est acceptée à l'unanimité.

Il propose ensuite d'approuver l'ordre du jour définitif, tel qu'il est présenté ci-dessous :

N° d'ordre	Objet	Rapporteur
	Approbation du PV de la séance du 08 juillet 2021	
01	Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal ou par un adjoint ou un conseiller municipal par subdélégation	Alain DECOURCHELLE
02	Budget principal de la commune 2021 : décision modificative n°1	Nathalie CADIOU-LE BERRE
03	Personnel communal / Adhésion à l'assurance des risques statutaires et aux services de prévention et de gestion de l'absentéisme proposés par le centre de gestion du Finistère	Nathalie CADIOU-LE BERRE
04	Personnel communal / Création d'emplois	Nathalie CADIOU-LE BERRE
05	Renouvellement de la délégation au maire pour les conventions financières avec le SDEF	Nathalie CADIOU-LE BERRE
06	Eclairage public : convention financière avec le SDEF pour le schéma directeur d'aménagement lumière	Patrick LE CORRE
07	Présentation du rapport d'activité 2020 du SDEF	Patrick LE CORRE
08	Vente de terrains Route de l'aéroport	Ronan L'HER
09	Mise à jour de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal	Ronan L'HER
10	Dénomination de la rue du futur lotissement « le verger du Kreisker »	Ronan L'HER
	Questions diverses	

**Point ajouté à l'ordre du jour**

11	Présentation des modifications des délégations données par le maire aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués	Alain DECOURCHELLE
----	---	--------------------

## Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2021 a été joint à la convocation. Il est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-10-01

### Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ou par un adjoint ou un conseiller municipal par subdélégation.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 prise en application des articles précités donnant pouvoir à Monsieur Alain DECOURCHELLE, maire, pour exercer, pendant la durée de son mandat, certaines attributions de l'assemblée et l'autorisant à subdéléguer certaines matières aux adjoints délégués chargés respectivement des finances et de l'urbanisme ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 2122-23, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

Monsieur Alain DECOURCHELLE, maire, donne connaissance des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

La liste est la suivante :

Numéro d'ordre	Date de signature	Objet de la décision
2021-87	05/07/2021	Renonciation au droit de préemption - Vente de terrain - 19 allée Simone Signoret
2021-88	05/07/2021	Renonciation au droit de préemption - Vente de maison - 2 route de Keleneg - Ti Krapon
2021-89	06/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de maison - 6 rue André Vasseur
2021-90	06/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 3 rue Kerskao
2021-91	06/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 30 rue Marguerite Gourlaouen
2021-92	06/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 11 rue Marguerite Gourlaouen
2021-93	06/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 32 rue Marguerite Gourlaouen
2021-94	06/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de maison - 3 rue Georges Brassens
2021-95	06/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 15 rue Marguerite Gourlaouen
2021-96	06/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 1 rue Paul Borrossi

2021-97	07/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 4 rue Jacques Andrieux
2021-98	07/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 25 rue Marguerite Gourlaouen
2021-99	07/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 9 rue Kerskao
2021-100	07/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 14 rue Marguerite Gourlaouen
2021-101	07/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 1 rue Kerskao
2021-102	07/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 11 rue Kerskao
2021-103	07/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de maison - 35 rue de Quimper
2021-104	07/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de maison – chemin / hent An Teir C'hroaz
2021-105	07/07/2021	Signature d'un marché de prestations juridiques – assistance annuelle
2021-106	16/07/2021	Renouvellement concession cimetière
2021-107	22/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain - 23 rue Marguerite Gourlaouen
2021-108	22/07/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de maison – 20 rue Léo Ferré
2021-109	22/07/2021	Attribution concession cimetière
2021-110	29/07/2021	Attribution concession cimetière
2021-111	30/07/2021	Reconduction d'un marché de services pour l'entretien des espaces verts périurbains
2021-112	10/08/2021	Renouvellement concession cimetière
2021-113	26/08/2021	Signature d'un marché de conception-réalisation pour la réalisation d'un skatepark à l'espace sportif et de loisirs du Cosquer
2021-114	09/09/2021	Signature d'un marché de services d'assurances pour la souscription d'une assurance dommages ouvrage pour l'extension et la rénovation de l'école Antoine de Saint-Exupéry
2021-115	13/09/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de local professionnel – 32 rue An Dour Ruz
2021-116	13/09/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de local professionnel – 13 rue de Bel Air
2021-117	13/09/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de maison – 22 rue de la Villemarqué
2021-118	13/09/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de maison - 38 allée Simone Signoret
2021-119	14/09/2021	Renouvellement concession cimetière
2021-120	21/09/2021	Marché de travaux – Extension et rénovation de l'Ecole Antoine de St-Exupéry - Lot n°3 gros oeuvre - Déclaration d'un acte de sous-traitance de SEBACO

2021-121	27/09/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de maison – 26 rue de Guengat
2021-122	27/09/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de local professionnel – route de Pouldreuzic
2021-123	27/09/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de maison – 15 Treger Greiz
2021-124	27/09/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain – rue de Pouldreuzic
2021-125	28/09/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de maison – 6 rue Jean Moulin
2021-126	28/09/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain – chemin / hent Ar Porzh
2021-127	28/09/2021 :	Renonciation au droit de préemption - vente de terrain – impasse Maryse Hilsz
2021-128	28/09/2021	Renonciation au droit de préemption - vente de maison – 61 rue des orchidées
2021-129	01/10/2021	Renouvellement concession cimetière
2021-130	12/10/2021	Renouvellement concession cimetière
2021-87	05/07/2021	Renonciation au droit de préemption - Vente de terrain - 19 allée Simone Signoret
2021-88	05/07/2021	Renonciation au droit de préemption - Vente de maison – 2 route de Kelcmeq – Ti Krapon

Le conseil municipal en prend acte.

Délibération n°2021-10-02

**Budget principal de la commune 2021 : décision modificative n°1.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget ;  
VU les prévisions du budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 ;  
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une modification du BP 2021 pour ajuster certaines lignes budgétaires au regard des réalisations de l'exercice, de l'avancement des projets d'investissement et des besoins en fonctionnement d'ici la fin de l'année ;  
Vu la proposition de décision modificative présentée qui s'équilibre en dépenses et en recettes ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE, première adjointe au maire ;  
VU l'avis favorable de la commission « finances et affaires générales » réunie le 07 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0),

✎ **MODIFIE** le budget principal de la commune pour l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

#### *Chapitre 011 – Charges à caractère général*

Article	Intitulé	Montant en euros
60621	Combustibles	+ 3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	+ 6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	+ 4 000,00
60636	Vêtements de travail	+ 5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	+ 18 000,00
61521	Terrains	+ 20 000,00
615221	Bâtiments publics	+ 13 000,00
61551	Matériel roulant	+ 3 000,00
615232	Réseaux	+ 10 000,00
6156	Maintenance	+ 18 000,00
6226	Honoraires	+ 4 000,00
6228	Divers	+ 2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	+ 6 000,00
62875	Aux communes membres du GFP	+ 6 500,00
6288	Autres services extérieurs	+ 13 000,00
<b>Total 011</b>		<b>+ 131 500,00</b>

#### *Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés*

Article	Intitulé	Montant en euros
6336	Cotisations CNFPT CDG	+ 500,00
64000	Rémunération principale	+ 8 000,00
64131	Rémunérations	+ 30 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 2 000,00
6454	Cotisations Pôle Emploi	+ 500,00
6488	Autres charges	+ 9 000,00
<b>Total 012</b>		<b>+ 50 000,00</b>

#### *Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement*

Article	Intitulé	Montant en euros
023	Virement à la section d'investissement	- 166 000,00
<b>Total 023</b>		<b>- 166 000,00</b>

Soit :

### TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Crédits à ouvrir	
Chapitre 011	+ 131 500,00
Chapitre 012	+ 50 000,00
Crédits à réduire	
Chapitre 023	- 166 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>+ 15 500,00</b>

### RECETTES

#### *Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses*

Article	Intitulé	Montant en euros
70311	Concessions dans les cimetières	+ 3 000,00
<b>Total 70</b>		<b>+ 3 000,00</b>

#### *Chapitre 74 – Dotations et participations*

Article	Intitulé	Montant en euros
74121	Dotations de solidarité rurale	+ 2 700,00
74718	Autres	+ 1 300,00
<b>Total 74</b>		<b>+ 4 000,00</b>

#### *Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante*

Article	Intitulé	Montant en euros
752	Revenus des immeubles	+ 5 500,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	+ 3 000,00
<b>Total 042</b>		<b>+ 8 500,00</b>

### TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Crédits à ouvrir	
Chapitre 70	+ 3 000,00
Chapitre 74	+ 4 000,00
Chapitre 75	+ 8 500,00
Crédits à réduire	
	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>+ 15 500,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

*Chapitre 23 – Immobilisations en cours*

Article	Intitulé	Montant en euros
2312	Agencement et Aménagement de terrains (Zone de loisirs)	- 166 000,00
<b>Total 23</b>		<b>- 166 000,00</b>

### RECETTES

*Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement*

Article	Intitulé	Montant en euros
021	Virement de la section de fonctionnement	- 166 000,00
<b>Total 021</b>		<b>- 166 000,00</b>

Soit :

### TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Crédits à ouvrir	
	0,00
Crédits à réduire	
Chapitre 23	- 166 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>- 166 000,00</b>

### TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

Crédits à ouvrir	
	0,00
Crédits à réduire	
Chapitre 021	- 166 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>- 166 000,00</b>

Délibération n°2021-10-03

**Personnel communal / adhésion à l'assurance des risques statutaires et aux services de prévention et de gestion de l'absentéisme proposés par le centre de gestion du Finistère.**

La commune de PLUGUFFAN adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au contrat groupe assurance proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère (CDG29), souscrit auprès de la compagnie CNP Assurances, qui garantit une partie des frais laissés à sa charge en raison de l'absentéisme des agents pour raisons de santé.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2021, la commune a donné mandat au CDG29 pour négocier un nouveau contrat groupe ouvert à adhésion facultative.

La procédure de commande publique étant terminée, les résultats de la négociation communiqués, il appartient désormais au conseil municipal de se déterminer en décidant de rejoindre ou non le contrat groupe qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

En cas d'adhésion, il convient de préciser les choix retenus et le type de contrat souhaité (CNRACL et/ou IRCANTEC).

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 – alinéa 2 – de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurance souscrit par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu le contrat d'adhésion aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire du centre de gestion ;

Entendu l'exposé de Madame Nathalie CADIOU – LE BERRE, première adjointe au maire ;  
VU la présentation à la commission « finances et affaires générales » réunie le 07 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0),

- ☞ **ACCEPTÉ** la proposition de contrat d'assurance statutaire présentée par le centre de gestion du Finistère :

Assureur : CNP Assurances / Courtier SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

- ☞ **DECIDE D'ADHERER** au contrat d'assurance selon les modalités suivantes :

**Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL**

Risques assurés : Tous risques

Décès, accident et maladie imputable au service, frais médicaux, longue maladie, maladie de longue durée, maladie ordinaire, maternité (y compris les congés pathologiques), paternité et accueil de l'enfant, adoption, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

Formule de franchise	Avec une franchise de 30 jours par arrêt sur l'ensemble des risques (pas de franchise sur les frais médicaux)	4,70 %
----------------------	---	--------

**Agents affiliés IRCANTEC**

Risques assurés : Tous risques

accident et maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique, maternité (y compris les congés pathologiques), paternité et accueil de l'enfant, adoption.

Formule de franchise	Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,12 %
----------------------	---	--------

- ☞ **DECIDE DE SOUSCRIRE** à la convention d'adhésion aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire par le centre de gestion.

- ☞ **DECIDE D'INSCRIRE** au budget de la commune les crédits nécessaires au règlement des contributions qui seront versées :

- au courtier chargé du portage du contrat d'assurance sur la base d'un appel de cotisation adressé à la commune
- ainsi qu'au centre de gestion pour ses prestations d'accompagnement. Le coût est fixé à 70,00 € par agent affilié à la CNRACL, présent dans la commune au jour de l'adhésion. Ce montant, versé annuellement, restera identique pour toute la durée du contrat.

- ☞ **AUTORISE** le maire à signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions, d'une part, au contrat groupe d'assurance des risques et, d'autre part, aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire apportés par le centre de gestion.



Délibération n°2021-10-04

**Personnel communal / Création d'emplois.**

Considérant l'évolution de l'activité des services « espaces verts » et « enfance – jeunesse - restauration » ;

Considérant qu'il est régulièrement fait appel à des agents intérimaires ou contractuels de courte durée pour répondre aux différents besoins de ces services ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame Nathalie CADIOU – LE BERRE, première adjointe au maire ;

VU l'avis favorable de la commission « finances et affaires générales » réunie le 07 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0),

↳ **DECIDE :**

- la création d'un emploi permanent de catégorie C, appartenant à la filière technique, à temps complet, faisant fonction d'agent technique polyvalent (jardinier) et pouvant être pourvu par les grades : adjoint technique ; adjoint technique principal 2ème classe ; adjoint technique principal 1ère classe.
- la création d'un emploi permanent de catégorie C, appartenant à la filière animation, à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, faisant fonction d'animateur(trice) périscolaire et pouvant être pourvu par les grades : adjoint d'animation; adjoint d'animation principal 2ème classe ; adjoint d'animation principal 1ère classe.

Ces créations seront intégrées au tableau des emplois de la commune.

- ↳ **DECIDE D'INSCRIRE** au budget de la commune les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des fonctionnaires nommés dans les emplois.

Délibération n°2021-10-05

**Délégation de signature accordée au Maire pour les conventions financières avec le SDEF dans le cadre de travaux d'éclairage public.**

Jusqu'à présent, toutes les conventions avec le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) sont soumises au conseil municipal y compris celles d'un faible montant, par exemple pour des remplacements ou réparations de matériels d'éclairage public. Cette convention est nécessaire au vu du moyen de rémunération de l'opérateur, le fonds de concours.

Dans ce domaine, certaines situations demandent l'intervention rapide du SDEF, notamment pour des questions de sécurité.

Afin de permettre une intervention rapide par le SDEF, il est proposé au conseil municipal que soit renouvelée en 2022 la délégation de signature accordée au Maire pour toutes les interventions sur l'éclairage public dès lors que la participation communale aux travaux est inférieure à 5 000,00 €. Cette délégation fera l'objet d'une information au conseil municipal suivant la prise de décision.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;  
Entendu l'exposé de Madame Nathalie CADIOU – LE BERRE, première adjointe au maire ;  
VU l'avis favorable de la commission « finances et affaires générales » réunie le 07 octobre 2021 ;  
VU l'avis favorable de la commission « travaux et urbanisme » réunie le 6 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0),

☞ **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer avec le SDEF, en 2022, les conventions relatives aux demandes de participations financières pour des travaux d'éclairage public dans la limite d'une participation communale inférieure à 5 000 €,

☞ **PRECISE** que cette délégation s'exercera dans la limite des sommes inscrites au budget primitif.

Délibération n°2021-10-06

**Eclairage public / Convention financière avec le SDEF pour le schéma directeur d'aménagement lumière.**

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) propose d'engager avec la commune une démarche de schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL).

Ce schéma est une pièce de référence qui définit les orientations et principes d'éclairage et de mise en valeur de la commune en tenant compte non seulement des problèmes de sécurité des personnes mais également des enjeux environnementaux.

Le montant de l'opération est estimé à 4 875,00 € HT, se répartissant entre le SDEF et la commune de la façon suivante :

	Montant HT (coût estimé des travaux)	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale	
					Total	Dont frais de suivi
Diagnostic éclairage public	4 875,00 €	5 850,00 €	10% HT à charge de la commune	4 387,50 €	487,50 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	4 875,00 €	5 850,00 €		4 387,50 €	487,50 €	0,00 €

La contribution communale aux prestations prend la forme d'un fonds de concours et nécessite la signature d'une convention financière avec le SDEF pour permettre son versement.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick LE CORRE, adjoint au maire ;  
VU l'avis favorable de la commission « travaux et urbanisme » réunie le 06 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0),

- ✉ **VALIDE** la proposition du SDEF visant à l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement lumière sur le territoire communal,
- ✉ **AUTORISE** le maire à signer la convention de financement avec le SDEF ainsi que ses avenants éventuels.

Délibération n°2021-10-07

**Présentation du rapport d'activité 2020 du SDEF.**

Chaque année, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) est tenu de présenter un rapport d'activité.

Celui-ci présente les moyens humains et financiers affectés aux missions du SDEF. L'activité de chaque domaine de compétence est également détaillée à savoir :

- Compétence électrique dont notamment les aménagements de réseaux ;
- Compétence éclairage public où près de 7 millions d'euros ont été investis sur l'ensemble du département ;
- Compétence gaz pour laquelle le SDEF exerce la compétence d'autorité organisatrice des missions de développement et d'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz ainsi qu'à la fourniture de gaz.
- Compétence numérique. En 2020 le SDEF fait évoluer sa plateforme SIG notamment pour la production et la diffusion de données actualisées des réseaux gérés par le SDEF ;
- Transition énergétique dont le Conseil en Energie Partagé (CEP) qui apporte son soutien aux communes pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick LE CORRE, adjoint au maire ;

VU la présentation du rapport en commission « travaux et urbanisme » réunie le 06 octobre 2021 ;

- ✉ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2020 du SDEF.

Délibération n°2021-10-08

**Vente de terrains, route de l'aéroport.**

Le Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur Jérôme PLOUZENNEC, agriculteur exploitant, a manifesté le souhait d'acquérir, dans le cadre de son activité, plusieurs parcelles de terrain situées route de l'aéroport ;

Vu l'évaluation domaniale en date du 5 juillet 2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Ronan L'HER, adjoint au maire ;

VU l'avis favorable de la commission « travaux et urbanisme » réunie le 06 octobre 2021 ;

Madame Edith PLOUZENNEC, intéressée par l'objet de la présente délibération, ayant quitté la salle, ne participe pas au débat, ni au vote ; La procuration de M. Laurent FAVÉ n'a plus d'effet ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 25 ; contre : 0 ; abstention : 0),

- ✎ **ACCEPTE** la cession au profit de Monsieur Jérôme PLOUZENNEC, domicilié Chemin / Hent Kervernar à PLUGUFFAN, ou de toute autre entité juridique devant lui être substituée pour le même objet et aux mêmes conditions, de cinq parcelles de terrain non bâties, situées route de l'aéroport à Pluguffan, cadastrées à la section AO sous les numéros 17 pour 9 418 m<sup>2</sup>, 18 pour 4 833 m<sup>2</sup>, 19 pour 7 863 m<sup>2</sup>, 20 pour 3 442 m<sup>2</sup> et 21 pour 178 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 25 734 m<sup>2</sup> au prix de 0,30 € le mètre carré, conforme à l'avis des domaines.
- ✎ **PRECISE** que les frais d'acte notarié ou administratif ainsi que les éventuels frais de géomètre sont à la charge de l'acquéreur,
- ✎ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment le ou les acte(s) authentifiant la présente décision.

Délibération n°2021-10-09

**Mise à jour de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.**

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères dont la longueur de la voirie publique communale.

Pour la commune, la longueur de la voirie déclarée aux services préfectoraux au titre de la DGF 2021, conformément à la délibération du 10 décembre 2020, doit être actualisée pour tenir compte de l'incorporation dans le domaine public de la voirie du lotissement « le domaine de Kreisker » pour 518 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Entendu l'exposé de Monsieur Ronan L'HER, adjoint au maire ;  
VU l'avis favorable de la commission « travaux et urbanisme » réunie le 06 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0),

- ✎ **ARRETE** le linéaire de la voirie classée dans le domaine public de la commune à 86 860 mètres.

Délibération n°2021-10-10

**Dénomination de la rue du futur lotissement « le verger du Kreisker ».**

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement « le verger du Kreisker » situé sur les parcelles cadastrées à la section B sous les numéros 1220, 1221p, 1223, 1225, 1226 et 1095, il est proposé au conseil municipal de dénommer la voie desservant les différents lots.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Ronan L'HER, adjoint au maire ;  
Sur proposition de la commission « travaux et urbanisme » réunie le 06 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0),

☞ **ADOPTE** la dénomination suivante :

Voies et espaces	Dénomination officielle (forme administrative)
Origine : chemin / hent ar Porzh	Alez an Avaloù
Jusqu'à : en impasse	

Délibération n°2021-10-11

**Présentation des modifications des délégations données par le maire aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.**

M. le Maire informe le conseil municipal des modifications apportées aux délégations de fonction et de signature données aux adjoints et aux conseillers municipaux par arrêté.  
Les tableaux de délégations se présentent comme suit :

**Délégations aux adjoints :**

Rang de l'adjoint	Nom-Prénom	Délégations
1 <sup>er</sup>	CADIOU-LE BERRE Nathalie	Finances, personnel et organisation générale
2 <sup>ème</sup>	LE CORRE Patrick	Travaux, aménagements, sécurité, proximité, cadre de vie et environnement
3 <sup>ème</sup>	PLOUZENNEC Edith	Affaires sociales, logement et CCAS
4 <sup>ème</sup>	L'HER Ronan	Urbanisme, agriculture, écologie et développement industriel et commercial
5 <sup>ème</sup>	PLOUHINEC Véronique	Enfance, jeunesse et formation musicale
6 <sup>ème</sup>	VELLY Marc	Événementiel, vie associative et sport
7 <sup>ème</sup>	LE BRETON Margali	Culture et communication

**Délégations aux conseillers municipaux :**

Nom-Prénom	Délégations
GUILLERMOU Julie	Activités musicales
DAUCE Aurélie	Animation des jeunes de douze ans et plus
LE GALL Morgan	Langue bretonne
VATTEBLE Aurélie	Organisation des fêtes et cérémonies, relations avec les associations
CARIOU Sébastien	Organisation des réceptions
CANEVET-OUVRANS Marie-Renée	Animations commerciales et touristiques

Le conseil municipal en prend acte.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.*

Le Maire

Alain DECOURCHELLE



Compte-rendu publié et affiché le :

28 OCT. 2021